

RENAISSANCE

JOURNAL POLITIQUE

ABONNEMENTS
 Un An. 10 fr.
 Six Mois. 5 »
 ENVOI FRANCO PAR LA POSTE
 Etranger. Port en sus

ADMINISTRATION
 Tout ce qui concerne l'Administration
 Abonnements, Articles d'argent
 Doit être adressé à M. A. ALRICY
 Imprimerie Labaume, cours Lafayette, 5

RÉDACTION
 Adresser les communications
 A. M. COSTE-LABAUME, Directeur
 Cours Lafayette, 5, Lyon
 LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS

ANNONCES
 Fermier général : V. FOURNIER
 Directeur de l'AGENCE DE PUBLICITÉ
 Rue Confort, n° 14
 LYON

FRANC PARLER
 La France pavoisée, la France tricolore, tel est le nom qui convient à ce grand élan du 14 Juillet, à cette première fête nationale, à laquelle rien n'a manqué, pas même un ciel radieux, pas même un soleil éclatant. La nature, souriante et parée, elle-même, avait voulu servir de cadre à cette réjouissance populaire qui inscrivait en tête de son programme les mots harmonieusement enlacés de « Patrie et de République. »
 Depuis Paris, depuis le boulevard Montmartre jusqu'au dernier village, la même contagion d'enthousiasme a fait flotter nos trois couleurs, a fait arborer ce drapeau dont la garde était remise à notre armée, avec un si noble discours du président de la République :
 « Défense de notre honneur, de notre territoire et de nos lois. »
 Il faut plaindre ceux qui répudient une pareille devise, et qui se sentent le triste courage de protester contre une fête où viennent s'affirmer d'aussi généreux sentiments, d'aussi patriotiques pensées.
 Car il y a eu des boudeurs, naturellement, il y a eu des gens qui ont tenu à faire tache au milieu de cette joie nationale, à laisser entendre dans ce concert une note discordante et fautive.
 Leurs journaux ont insulté sottement la fête du 14 Juillet : une farce, une vogue, une cohue, une représentation commune et vulgaire...
 Que voulez-vous ? C'était la fête du peuple, en effet, et ce peuple qui n'est pas invité dans les salons du faubourg Saint-Germain ou de Bellecour, ne saurait toujours avoir les façons distinguées ou les goûts raffinés de nos hobereaux et de nos bourgeois enrichis, qui renient sottement leur origine roturière.
 On ne peut offrir des glaces sur un plateau d'argent, à quatre ou cinq cent mille promeneurs, ni les convier à des

auditions du duo Patti-Nicolini, à quinze mille francs le cachet.
 Mais dans cette foule endimanchée et joyeuse, qui circulait librement, se contentant des rafraîchissements modestes du café ou de la buvette, applaudissant volontiers aux refrains plus ou moins justes, de la *Marseillaise* ou du *Chant du Départ*, on rencontrait une franchise d'allures, un épanouissement et une cordialité mille fois préférables aux hypocrisies envieuses et aux rages concentrées du bon monde.
 Mon Dieu, oui, pendant que des réactionnaires hargneux glissaient des regards surnois derrière leurs abat-jour fermés, la population insouciant et gaie s'étalait au grand soleil, sans même s'occuper des maisons closes et des fenêtres borgnes.
 Les feuilles bien pensantes avaient prédit des abominations à ce propos, on devait enfoncer des portes et briser des vitres, ébaucher peut-être un commencement de pillage.
 L'organe officiel des cléricaux de notre ville ne craignait pas d'écrire cette pantalonnade prodigieuse : « Aujourd'hui 14 juillet, la moitié de la France, la France des honnêtes gens a peur ! »
 Il faut croire que ces « honnêtes gens là » ont des dispositions spéciales à la couardise, car jamais on ne vit manifestation plus tranquille, population moins disposée au tumulte et au désordre...
 Donc, on n'a cassé aucune vitre, répondu à aucune provocation, répliqué à aucune injure.
 La France démocratique qui compte certainement autant, sinon plus, d'honnêtes gens que l'autre, n'a pas semblé s'apercevoir qu'elle eût des adversaires ni des insulteurs.
 Et dans cette journée mémorable, la République sûre d'elle-même, confiante dans sa vitalité et dans sa force, n'a pas même daigné regarder les bonshommes qui patugent et grouillent dans les nières de la réaction, poussant leurs

grands cris, agitant leurs petits bras...
 A quoi bon s'occuper de ces fantômes, en effet, dans cet anniversaire brillant et enthousiaste du 14 Juillet, on était bien sûr qu'ils ne reprendront jamais la Bastille.
 JACQUES BARBIER

L'INSTRUCTION GRATUITE
 Faible, très-faible, le discours Freppel. Décidément, monseigneur ne se rattrape pas, oh mais là, pas du tout !
 En dehors des rengaines accoutumées de l'école sans Dieu, des pères de famille persécutés, et autres balivernes qui ont fait leur temps, le prélat député n'a découvert pour combattre la gratuité de l'instruction primaire, que cet argument supercoquantieux :
 « Votre gratuité ne sera pas la gratuité, puisqu'en supprimant les rétributions scolaires vous ajoutez des centimes additionnels au budget des communes. »
 Voilà qui est trouvé ; quelle imagination ! Il faut que l'étude du *Syllabus* ait singulièrement obité l'intelligence de monseigneur, pour ne pas lui laisser la faculté de comprendre que dans une société organisée, il n'existe pas, il ne peut exister pour rien, de *gratuité absolue*.
 Prenons des exemples, dans l'église même que M. Freppel cite à tout propos.
 La messe est gratuite, n'est-ce pas ? Pourtant il faut payer le curé qui la dit, le clerc qui la sert et le bedeau qui la sonne.
 Où prend-on ces fonds ?
 Au budget des cultes, naturellement, qui nous coûte pas mal de centimes additionnels.
 La confession, la communion, l'extrême-onction, passent également pour être des sacrements gratuits, en ce sens que les fidèles ne sont pas obligés de payer immédiatement de leur poche, au confessionnal ou à la sainte table... N'empêche que les exercices divers du culte catholique, nécessitent des dépenses indispensables : nos quarante mille curés ne vivent pas de l'air du temps, et les comptes du Trésor en savent quelque chose.
 Il en sera de même des instituteurs. Ces modestes professeurs ne pourront pas instruire les enfants absolument pour l'amour de l'art. Leurs moyens leur interdisent ces générosités. Il leur faudra déjeuner, dîner et se loger, comme de simples Jésuites.
 Seulement en mettant à la charge de l'Etat et des communes, toutes les dépenses scolaires, en substituant l'impersonnalité du

budget, aux rétributions particulières que beaucoup de gens infortunés avaient de la peine à fournir, — on obtient la *gratuité* dans la mesure du possible, et par la *gratuité* on arrive à imposer l'*obligation*, encore une tyrannie, sans doute, mais une tyrannie qui est un instrument d'émancipation et de liberté.
 N'insistons pas. M. Freppel et ses ouailles connaissent tout cela aussi bien que nous. Ils savent parfaitement à quoi s'en tenir sur l'inanité de leurs arguments et les accrocs de leur logique...
 Mais là comme ailleurs, il s'agit de protester, de débiter quelques rengaines et d'entretenir cette agitation cléricale qui doit sauver Rome et la France.
 Allez bons apôtres, si Rome vous inspire, la France ne vous écoute guère, car il manque une condition à votre infailibilité : le vulgaire sens commun.

Politique dans le vide
 Il est parfaitement regrettable que les Chambres partent en vacances, sans avoir voté une des trois ou quatre lois à peu près indispensables à la marche régulière d'un gouvernement quelconque.
 Les lois ne nous manquent pas, sans doute, nous en sommes encombrés, bourrés, saturés, mais toutes ces lois ne sont que les vieux harnais de la monarchie et de l'empire. Il est clair qu'elles ne peuvent pas servir de grand-chose à la République.
 Il aurait donc été utile, d'en approprier quelques unes à « l'état de chose actuel, » comme disait jadis l'illustre Buffet.
 Voyez par exemple, la loi sur la presse. Comprenez-vous que depuis six mois, la commission n'ait pu accoucher d'un projet viable ?
 Présentement nous vivons sous le régime des lois de 1819, de 1822, de 1828, de 1849, de 1851, de 1852, de 1868, accommodées par une loi provisoire de 1875.
 Allez vous reconnaître dans ce gâchis !
 Les unes vous défendent d'attaquer le roi, les autres de critiquer l'empereur, les autres encore de porter atteinte au respect de la constitution, etc.. etc.

Feuilleton de la RENAISSANCE
L'ENVERS
 D'UN...
Programme
 Pendant que la France républicaine célébrait sa fête nationale, nos bons amis les réactionnaires couvraient leur tête de cendres et versaient des larmes abondantes sur leurs illusions perdues.
 Au milieu de l'enthousiasme général, ces lamentations, ces cérémonies funèbres ont passé inaperçues. Et cependant, ils avaient leur programme aussi nos Jérémies d'occasion : un programme de deuil et de protestation dont nous avons pu nous procurer un exemplaire.
 Lisez et gémissiez !

MARDI 13 JUILLET
Quatre heures du soir. — Commencement de la désolation.
 Tous les réactionnaires bien pensants, rassembleront les cendres de leur foyer, pour s'y frotter plus commodément la tête jusqu'aux épaules inclusivement.
Cinq heures. — Lecture préparatoire de plusieurs articles de l'*Univers*, de la *Gazette*, de la *Civilisation* et de leurs succédanés de province, démontrant que la prise de la Bastille fut une émeute abominable et un massacre sans précédent qui devrait faire rougir jusqu'au toupet de M. Rouher.
Six heures. — Distribution de médailles commémoratives à tous les magistrats démisionnaires qui viennent de donner une si terrible leçon au gouvernement.
 Ces médailles, asez solidement argentées pour durer au moins six semaines, porteront d'un côté : *Les Jésuites ou la mort*, et de l'autre : *La meilleure magistrature est la magistrature Perron*.
Sept heures. — Glas funèbre sonné par toutes les cloches de la chrétienté, même les cloches à melon.
De dix heures à minuit. — Nuit pénible, sommeil agité, cauchemars sans nombre où l'on verra tour à tour, Jules Ferry conduit à

la guillotine, M. Cazot suspendu à une potence de cinquante pieds, le père Dulac portant sur un plat la tête de Gambetta et les décrets du 29 Mars jetés dans les flammes de l'enfer par d'horribles démons ayant à leur tête Henri Rochefort et Félix Pyat.
MERCREDI 14 JUILLET
Six heures du matin. — Le commencement des saturnales républicaines sera annoncé par trois grognements de MM. Bagnon et Baurly d'Asson. La voix de stentor de ces grands orateurs couvrira sans peine le bruit des salves d'artillerie. Au besoin, on pourra leur adjoindre la trompe de Beaumanoir, et les aboiements de la meute à Cunéo d'Ornano.
Huit heures. — Tocsin général dans toutes les paroisses. Les pompiers sont priés de ne pas se déranger.
Neuf heures. — En signe de mortification, abstinence complète de café au lait ou de chocolat.
 La seule consommation autorisée est un verre d'eau claire.
 Toutefois des dispenses pourront être accordées aux personnes dont l'estomac faible ne saurait supporter ce jeûne matinal.
Nota. — Nous croyons savoir que

MM. Pouyer-Quertier et de Lorgeril ont été les premiers à solliciter cette dispense, — en demandant à remplacer l'eau claire par une larve de cognac. C'est toujours du liquide, et le liquide ne rompt pas le jeûne, chacun sait ça.
Dix heures. — Promenade funéraire. Un catafalque recouvert d'un drap noir avec des larmes blanches sera promené solennellement dans toutes les rues, sur toutes les places et dans tous les chemins.
 Ce catafalque d'un modèle unique portera les inscriptions suivantes brodées en lettres d'argent.
Sépulchre de la monarchie.
Tombeau de l'empire.
Mort de l'ordre moral.
Ils ressusciteront dans l'éternité !
 Les cordons du poêle seront tenus à Paris, par quatre délégués de la droite du Sénat. Et en province, par les marguilliers. Le long du parcours, on entonnera les chants funèbres du *Dies iræ* et du *De Profundis*, alternés avec le cantique de :
 Sauvez Rome et la France, etc.
 Il va sans dire que le deuil le plus sévère est de rigueur. Pour que l'effet soit plus saisissant, les manifestants sont invités à ne pas se laver la figure et à se faire teindre les cheveux.

C'est-à-dire qu'avec une pareille accumulation de lois et de règlements contradictoires, c'est absolument comme si l'on en avait pas.

Le gouvernement le comprend si bien qu'il n'en applique aucuns, et que nous vivons pour l'heure sous le régime de la liberté illimitée.

Est-ce un bien, est-ce un mal? Les deux théories peuvent se plaider avec assez bonnes raisons.

La presse des gens bien élevés appelle la République un *famier*, traite les membres du gouvernement de *gredins* et de *goujats*...

A la rigueur, on peut considérer ces basses injures comme des éruditions d'ivrogne et doubler simplement le pas.

Mais dans ce cas, étant admise l'impunité absolue, il vaut dix fois mieux abroger en bloc toutes les lois sur la presse, car de cette façon vous ne serez pas exposé à ces insinuations que l'on raconte à la journée.

— Le gouvernement n'ose pas appliquer les lois!

— La République est tellement faible qu'elle ne sait pas se faire respecter, etc. Plus de loi sur la presse, voilà une situation nette.

D'autre part, que M. Mayol de Luppe fasse un appel aux armes, à tous les chevaliers de Saint-Louis!

Que Cassagnac, tirant sa flamberge, s'écrie en colonne: sus à la République! A nous Décembre et Montmartre!

Que Félix Pyat adresse à ses « bons bougres » cette proclamation bien sentie: Allons brûler le Louvre!

Ne serait-ce pas un peu délicat de rester les bras croisés, les mains désarmées devant ces procédés de « discussion »?

Alors faites une loi, une loi quelconque, courte et bonne qui réprime les provocations à la guérilla civile à l'émeute ou au crime, imprimées sur papier raisin, de même qu'elle les réprime si vous les débitez du haut d'une borne ou d'un tréteau.

En un mot, comme en cent, qu'il s'agisse de presse, de réunion, d'association, de toutes les manifestations de la vie politique et sociale, il est indispensable d'avoir une organisation quelconque...

Or cette organisation, elle n'existe pas ou si peu qu'il ne vaut guère la peine d'en parler.

Quand on veut appliquer une loi, il faut aller la chercher dans les archives de la Restauration, de la monarchie de Juillet ou du régime de Décembre, — ce qui est une absurdité et un non-sens.

La politique dans le vide, le gouvernement dans l'espace...

Telle est la cause, tel est le prétexte des mille tiraillements auxquels nous assistons journellement.

Aussi, en voyant partir d'un pied léger nos pères conscrits et nos honorables, nous avons encore une fois le chagrin de constater que leurs travaux politiques ne les exposeront pas à beaucoup de suppléments de bagages.

Onze heures. — Joute oratoire entre M. de Labassettière et M. Baudry d'Asson.

Cet exercice ne pourra durer plus d'une heure et demie, — afin de ne pas compromettre la santé de l'auditoire.

Les juges du camp seront: MM. Chesnelong, Lucien Brun et de Kerdrel.

Un éteignoir d'honneur sera remis à l'orateur qui aura dit le plus de sottises.

Midi. — Exercices de gymnastique par le célèbre acrobate Gavardie.

Tremplin, trapèze, mats de cocagne, interpellations les pieds en l'air, interruptions la tête en bas, piques, dislocations, danse pyrrhique, rien ne sera oublié par notre Blondin parlementaire, qui terminera cette remarquable séance, en confectionnant une omelette sur la tête de Jules Simon.

Quête au profit du drapeau de saint Pierre.

Une heure. — Distribution de drapeaux. Pour donner plus de solennité à cette cérémonie, on a invité à y prendre part, toutes les illustrations de nos guerres de la monarchie et de l'empire.

C'est ainsi que le maréchal Lebœuf distribuera les drapeaux de Forbach et de Sedan; Le maréchal Bazaine, les drapeaux de Metz;

Et le général Ducrot, les drapeaux de la bataille de Champigny, ornés de l'inscription célèbre: *Mort ou Victorieux.*

LA MULTIPLICATION DES CROIX.

Il est écrit qu'en France, sous tous les régimes, on ne décorera jamais les édifices publics sans se croire obligé de décorer aussi les vêtements particuliers.

La croix de mon père est appelée, si l'on continue, à faire dans les mélodrames de d'Ennery, une concurrence à la croix de ma mère en usage jusqu'à ce jour.

Voyez ce qui arrive. La consommation étant supérieure à la production, les Chambres limitent le nombre des croix à allouer chaque année. Mais un ministre ne s'arrête pas pour si peu.

— Vous m'avez voté mon budget de croix, dit-il aux Chambres, et je me suis efforcé d'en user de façon à faire face à tous les besoins. Mais j'avais compté sans les exigences croissantes des boutonnières. A l'heure qu'il est, il ne me reste plus de ruban pour même un gilet de flanelle. En conséquence, je prie les Chambres de m'ouvrir un crédit supplémentaire de 500 croix. J'espère que la mortalité décimera suffisamment les légionnaires cette année, pour qu'avant fin décembre le déficit soit comblé sans que l'on ait recours à des virements.

Et les Chambres votent les 500 croix. Deux heures après, le solliciteur qui se présente chez le ministre est éconduit par ces paroles:

Désolé, mon cher, je viens de donner la dernière. Adressez-vous à la fabrique de Saint-Etienne.

Il y a là de graves inconvénients, car, à chaque instant l'équilibre des honneurs publics est fortement détruit.

Nous avons soumis à ce sujet nos observations à un député de nos amis, et nous apprenons avec la plus grande satisfaction qu'un projet de loi, destiné à donner satisfaction à toutes les ambitions, va être déposé sur le bureau de la Chambre, après les vacances.

D'après l'économie de ce projet, les membres de la Légion d'honneur se diviseront en deux catégories: les gens décorés définitivement et ceux décorés temporairement.

Les gens décorés définitivement se subdiviseront eux-mêmes en deux classes: ceux décorés à terme et ceux décorés... au comptant.

Les membres de la Légion d'honneur décorés au comptant se pareraient immédiatement de leur ruban. Mais ceux décorés à terme, n'entreraient définitivement dans l'ordre que le jour de la mort du titulaire de la croix.

Pour nous expliquer clairement, voici quelle pourrait être la teneur du décret conférant le grade de chevalier de la Légion d'honneur à M. Calambredain, fabricant de pâte à rasoïr incombustible:

« M. Calambredain est nommé chevalier de la Légion d'honneur à la suite de M. Mouchefoulard. Le nouveau chevalier ne pourra porter les insignes de son titre qu'à la mort du susdit Mouchefoulard, qui, du reste, ne peut tarder. Si M. Calambredain n'ait ce décès par un moyen quelconque, même légal, il serait déchu de tous ses droits. Cependant, nous autorisons M. Calambredain à se parer extraordinairement du ruban: 1° quand M. Mouchefoulard sera malade et au lit; 2° quand il restera chez lui en manches de chemise; 3° quand il sera au bain, et, en général, toutes les fois que le titulaire se trouvera dans l'impossibilité de se revêtir de ses insignes. »

Il serait en outre convenu qu'au bout de vingt-cinq ans, tout membre de la Légion d'honneur serait déchu de ce titre, à moins d'une nouvelle confirmation.

On créerait aussi une autre catégorie; celle des décorés temporaires. Pour ceux-là, ce sera plus compliqué.

Suivant les services rendus, on serait dé-

Son homonyme, l'ex-préfet ingénieur Dueros, fera à cette occasion une conférence sur l'avantage et l'utilité des *Ponts trop courts.*

Enfin, pour couronner cette manifestation patriotique, le sénateur Chesnelong et son compère Lucien Brun distribueront les épaulettes du drapeau blanc légendaire qu'ils rapportèrent de Froshorff, en l'an de Fusion 1873.

Ces morceaux de calicot, dûment bénis à Rome, à Paray-le-Monial et à la Salette, constitueront autant de reliques précieuses guérissant instantanément, les écrouelles, les névralgies, les rhumatismes, les hernies, les cancers, la galle et les cors aux pieds.

Deux heures. — Spectacles gratuits. — le spectacle pour se varier à l'infini. Nous signalons simplement parmi les pièces à succès:

LA PASSION DES JÉSUITES

GRAND MÉLODRAME EN PLUSIEURS TABLEAUX

Premier tableau. — L'entrée du commissaire.

Deuxième tableau. — La résistance. — Horrible combat entre deux avoués.

Troisième tableau. — Le sacrilège ou la barbarie d'un serrurier.

coré pour un laps de temps variant de trois mois à dix ans, mais on ne porterait pas régulièrement sa croix et la même servirait à plusieurs membres de l'ordre.

D'après les grandes lignes du projet, voici entre quel nombre indéfini de boutonnières pourrait circuler la même croix.

M. A..., directeur d'une Compagnie de vidanges, la porterait régulièrement de minuit à six heures du matin, pendant toute l'année.

M. B..., ostréiculteur, s'en emparerait les jours pairs des mois qui ont des 21...

M. C... les jours impairs des mêmes mois.

M. D... l'aurait tous les jours des mois sans 7.

Cependant les trois derniers devraient la céder rigoureusement:

1° A M. E..., agent de change, les jours de liquidation;

2° A M. F..., sous-préfet, pendant sa tournée du conseil de révision;

3° A M. G..., rédacteur en chef de l'*Amnistie restreinte* pour faire ses articles de fond;

4° A M. H... les jours du mardi-gras et la nuit de Noël;

5° A M. I... pendant la semaine sainte;

6° A M. J... le 1^{er} avril et les jours fériés;

7° A M. L... le jour de sa fête et à la naissance de chacun de ses enfants;

8° A M. Lucien Brun les trois jours qui suivront le retour du roi.

Etc., etc.

On voit quel avantage présenterait ce projet et quelle infinité de gens on pourrait satisfaire avec deux centimètres de ruban. Et l'hiver, quand le ministre irait au théâtre, il pourrait au moins, enchanté de la crânerie de M. Coquelin, lui dire après la représentation, sans être obligé de consulter les Chambres:

— Mes compliments, vous êtes un grand artiste. Je vous nomme chevalier de la Légion d'honneur... jusqu'à demain matin.

Un peu de Comité Central

Nous pensions qu'après sa déplorable campagne Rochet-Blanqui, le Comité central de notre bonne ville éprouverait le besoin de se recueillir et de faire parler de lui le moins possible.

Il n'en est rien: ledit Comité continue à légiférer, à pontifier et à rendre des ukases.

C'est ainsi qu'il adressait récemment à M. Ferrer, conseiller général, l'agréable poulet que voici:

« La réunion des électeurs du sixième arrondissement, considérant que le citoyen Ferrer, conseiller général du Rhône pour le septième canton, s'est mis en contradiction avec les principes du Comité central dont il est l'élu, lui retire sa confiance et l'invite à donner sa démission. »

L'invitation est aimable et le style du dernier galant.

Considérant, etc., c'est un arrêt en bonne forme, et les membres du Comité central seraient coiffés de toques galonnées du haut en bas, qu'ils ne parleraient pas autrement.

Quel est le crime de M. Ferrer en cette circonstance?

Comment a-t-il perdu la confiance du Comité central?

Il l'a perdue, paraît-il, en acceptant la candidature d'un comité dissident, en osant se porter contre le citoyen Rochet,

Quatrième tableau. — Le massacre. — Les victimes vont déjeuner.

Cinquième tableau. — La proscription. — On digère.

Sixième tableau. — La main de la Justice, avec cœur des magistrats: Nous sommes compétents!

Septième tableau. — La vengeance de Dieu. — Apothéose avec fusées romaines et flammes de Bengale. Ignace de Loyola, entouré d'une auréole flamboyante, s'élève dans les nuages, tenant d'une main un juge inamovible, de l'autre un substitut démissionnaire.

A leurs pieds, s'enroule en banderolle, la consultation Rousse.

Ce spectacle à grand tralala, avec trucs, trappes, chausse-trappes et changements à vue, sera accompagné d'intermèdes exécutés pas des chanteurs comiques.

Les Ficelles. — M. de Broglie.

Le Trac. — M. Laboulaye.

Tapons dessus! — Paul de Cassagnac.

Le Beau Nicolas. — M. de Laroche-cauld.

Ote donc les pieds de la! — M. Chesnelong.

Trois heures. — La publicie admis à visiter l'intérieur de M. Batbie.

Quatre heures. — Pendant que les « voyous » de la République se livreront à

d'une part, et le citoyen Blanqui d'autre part.

Nous ne voulons pas revenir sur un débat épuisé, car il serait facile de démontrer qu'au lieu d'envoyer à M. Ferrer des sommations impératives, le Comité central devrait lui voter des actions de grâces.

Il est clair, en effet, que sans l'heureuse révéni de la candidature Ferrer, qui a réussi à 2,300 voix, l'illustre Blanqui passait au premier tour de scrutin, laissant sur le carreau le Comité central et son Rochet.

Mais ce que nous voulons rétenir dans ces coccaseries maladroites, le point sur lequel nous ne voulons pas insister, c'est l'absurdité, l'inconvenance de ces procédés qui finiront par éloigner et dégoûter tout homme ayant quelque souci de sa dignité.

Comment, voilà un Comité central qui accumule sottises sur sottises, qui compromet la cause républicaine avec un candidat-soliveau, qui se tire piteusement de son ornière, grâce au concours bienveillant des électeurs qui veulent bien lui tendre la perche...

Et c'est ce Comité maladroit, inintelligent, incapable, qui prend des airs vainqueurs, qui donne des leçons, qui morigène les uns et les autres, rend des arrêts, édicte des décrets, etc.

De telles prétentions sont aussi ridicules qu'insupportables.

Comment voulez-vous qu'un homme de quelque capacité et de quelque valeur, aille se soumettre à un sanhédrin qui s'arroge le droit de commettre des sottises et de les faire payer aux autres?

Nous admettons tant qu'on voudra, la nécessité d'une communication des idées et d'idées entre l'élu et ses électeurs, nous reconnaissons, qu'en certaines circonstances, un mandataire doit prendre conseil de ses mandants; mais de là à obéir à toutes les fantaisies d'un Comité plus ou moins central, il y a une jolie distance.

— Allez! Marchez! Faites-ci, faites ça! Retirez-vous, rentrez! Ouvrez la porte, cirez mes bottes...

Tel est, paraît-il, l'idéal de la politique du Comité central.

Mais nous le prévenons charitablement, qu'avec ce petit système, il trouvera peut-être des domestiques, et encore! mais des représentants, jamais!

LES NEUF PARIAS

Le vote de l'amnistie, telle qu'elle a été adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, exclut de cette mesure le chiffre énorme de neuf condamnés.

NEUF! ni plus ni moins. Il existe en France un certain nombre de naïfs, comme vous et moi, qui se demandent pourquoi avoir exclus ces neuf, après que l'amnistie a été successivement accordée à douze ou quatorze mille autres.

Mais, il paraît que de cette exclusion dépendait le salut de l'Etat. Même, si la loi amendée par la Chambre était revenue au Sénat, réclamant l'amnistie pleine et entière, M. Jules Simon devait prononcer un grand discours de nature à convaincre les plus tenaces que, de l'exclusion de ces neuf, dépendait l'avenir de la République, la tranquillité des bons citoyens, la hausse de la rente, les dégré-

leurs carmagnoles, la société de bon ton organisera son bal des victimes.

Les cavaliers travestis en squelettes représenteront les suppliciés de la République, et les danseuses seront dans le simple appareil des martyres chrétiennes livrées aux bêtes.

On dansera sur un volcan.

Six heures du soir. — Pas de dîner.

Les banquets seront remplacés par des conférences de MM. de Mun et de Belcastel: Nourriture de l'âme. Ceux des convives qui trouveraient ce régime insuffisant, seront admis à ronger leur frein et à dévorer leur rage.

Neuf heures. — Pas l'ombre d'illumination, bien entendu. Nuit noire comme dans un four. Symbole des illusions perdues.

Au signal du couvre-feu, toute leur disparaitra, et tous les gens bien pensants étairont leur chandelle.

Est-il besoin de dire que ce contre-programme a été exécuté de point en point?

Quelques manifestants ont même cru devoir enclencher sur ses prescriptions.

Ainsi on nous assure que le duc d'Aumale était sur le point de donner deux sous à un pauvre, quand le sage Bocher l'arrêta.... Y pensez-vous, monseigneur? Des secourants à un indigent, le 14 Juillet!

Et le noble duc rengaina ses dix centimes.

L. LECLAIR.

Rachat des Chemins de Fer

Le Rappel, appréciant la conduite de plusieurs sénateurs, s'exprime ainsi :

La conduite la plus curieuse paraît encore celle de M. Calmon, l'homme qui rentre si bien dans la définition donnée un jour par Lafayette des oisifs envahisseurs et gênants : « Occuper toutes les places sans être en état de les remplir : envahir les honneurs sans les avoir mérités. » Il y a peu de jours encore, M. Calmon se considérait comme un candidat à la présidence du Sénat. Il s'est mis jadis en avant pour le gouvernement de la Banque, et il se proposera demain pour autre chose, bien qu'on ait déjà eu la sottise de le nommer directeur général des Chemins de fer de l'Est. Chose admirable ! quand on presse les partisans de l'exploitation directe des voies ferrées de donner quelques arguments en faveur d'un système condamné par l'expérience et le bon sens, ils en sont bientôt réduits à dire que les compagnies sont aux mains des adversaires, tandis que l'exploitation par l'Etat permettrait de confier un poste à des amis sûrs du gouvernement. Eh bien ! voilà un joli échantillon de ce qu'on saurait faire. Le gouvernement de M. Calmon au Sénat de voter une mesure sans laquelle il affirme ne pouvoir plus marcher, et au premier rang ceux qui lui disent :

« Tombez si vous voulez », il trouve qui ? M. le Directeur général des chemins de fer de l'Etat, M. Calmon, sénateur du Lot.

M. le Directeur général dira peut-être qu'il a voulu respecter l'opinion de ses électeurs. Par malheur, un député de ce même département, qui n'a pas intérêt à se mettre ses électeurs à dos, a précisément voté l'amnistie, et ce député est... un bonapartiste ; M. le Directeur général des Chemins de

l'Etat vote plus mal qu'un ennemi du gouvernement. Beaucoup de gens trouvent que c'est un comble et espèrent que M. Calmon aura promptement un successeur.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 15 Juillet.

La nouvelle de la mort de M. Péreire a imprimé à toute la Bourse une secousse certainement de peu de durée. Le Mobilier Espagnol, auquel on assignait déjà le cours de 1.000 fr., retombe lourdement au cours de 500 à 480. Le Nord de l'Espagne fait 500 et 515.

Quant à nos rentes, elles remontent vers le milieu de la journée d'hier : le 5 0/0 reprend très vite sa marche vers le cours de 120 à 119,60. L'Italien fait 85,10 et le florin 4 0/0 d'Autriche s'inscrit au cours de 76. Les valeurs du Crédit, même celles placées absolument en dehors de celles de M. Péreire, ont des fluctuations assez larges. Néanmoins, elles reprennent une certaine fermeté. Nous constatons d'excellentes demandes sur la Banque d'Escompte, le Crédit Foncier Egyptien, qui prend rapidement place dans la Société générale française de Crédit.

L'attention des capitaux se porte d'une manière très suivie sur les bons privilégiés de l'Assurance financière. Cette Société a pour but la reconstruction des capitaux par la capitalisation continue des intérêts produits par une prime une fois versée. Le porteur de Bons privilégiés a le double avantage d'une augmentation de son capital et d'une participation aux profits sociaux. Ces bons, offerts à 425 francs, sont remboursables à 2.500 fr. par voie de tirages annuels. — Signalons la faveur de l'Épargne pour les valeurs d'Assurances Foncière-Austro-Hongroise, Fondiaria-Vie d'incendie et actions nouvelles de la Société générale d'assurances, 27, avenue de l'Opéra, à Paris.

A. BALLERO.

AVIS A NOS LECTEURS

Nous croyons utile d'informer nos lecteurs que le 23 Juillet courant, aura lieu, à 2 heures de rele-

vée, à Paris, 48, rue de la Victoire (salle Herz), une assemblée à la fois ordinaire et extraordinaire des Actionnaires de l'Agence Havas. Cette assemblée a pour double but de fixer la répartition du dividende et d'apporter aux statuts certaines modifications indiquées par les publications légales qui ont été récemment faites et qui ont pour objet de permettre aux opérations de l'Agence Havas de se développer dans une large mesure.

Nous rappelons pour mémoire qu'il est nécessaire d'être porteur d'au moins quinze actions pour faire partie de l'assemblée ordinaire ; d'une seule pour être admis à l'assemblée extraordinaire et qu'enfin le dépôt des titres doit être opéré au siège du Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier ou dans ses succursales en province, le 16 Juillet au plus tard.

AVIS IMPORTANT. — La répartition du dividende de l'année écoulée ne pouvant avoir lieu qu'autant que l'assemblée ordinaire pourra être constituée, il est fait aux porteurs d'actions un rappel très pressant.

La succursale de la Banque générale des intérêts français, 37, rue de la République offre au public 14.000 actions nouvelles de la Société générale d'assurances. Cette Compagnie, placée sous le patronage des hommes les plus honorables, est en pleine voie de développement. Elle porte son capital de 3 millions à 10 millions de francs afin de mettre ses garanties mieux en rapport avec l'importance de ses affaires. Tous les principaux Banquiers de notre région reçoivent les demandes de titre. Rappelons que les Compagnies anciennes distribuent à titre de dividende annuel une somme représentant jusqu'à 150 pour cent du capital versé.

INSECTICIDE FOUROYANT

Destruction infaillible des punaises, puces, poux, mouches, cousins, cafards, mites, fourmis, chenilles, charançons, etc. — E. GALZY, fabricant, 28, rue Bugeaud, à Lyon. — Le k log., 12 fr. ; 100 gr., par poste, 1 fr. 95.

EAUX MINÉRALES Françaises et Étrangères

Pharmacie des Cèlestins, pl. des Cèlestins, 5 E. MAUGUIN Pharmac. successeur de A. SANTENA Produits au gluten p^r les diabétiques

MALADIES DES FEMMES

M^{ME} CHRÉTIEU

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la Stérilité et ses diverses affections, M^{ME} CHRÉTIEU compte vingt années de succès qui dépassent toutes les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues jusqu'à ce jour. — Analyse des urines.

CONSULTATIONS TOUS LES JOURS DE MIDI A QUATRE HEURES

9, rue Bourbon, au 1^{er}, au-dessus de l'entresol, Lyon

MAISON D'ACCOUCHEMENT

Solus D'écriton M^{ME} DU PORT TIENT DES PENSIONNAIRES Lyon, 31, rue Centrale, 31 (Ecrire franco).

Abonnement sans frais aux Journaux

V. FOURNIER, rue Confort, 11 Lyon. — Imp. LABAUME, c. Lafayette, 5, A. ALBERT, succ.

LA PROTECTION

Société Anonyme

D'ASSURANCES CONTRE LES RISQUES DE TRANSPORT

Exposé

Le grand succès obtenu par cette Compagnie d'assurances dans le monde des affaires, la faveur toujours croissante avec laquelle le capital accueille ses actions à la Bourse, la hausse non interrompue qui se produit continuellement sur ses Titres, inscrits à la Cote Officielle, l'extension, aussi régulière que rapide, des opérations de la Société, prouve une fois de plus qu'une institution reposant sur une base certaine, répondant à un besoin absolu et à une nécessité de premier ordre, fondée par des personnalités inspirant toute confiance par leur position dans la haute banque, et sagement administrée par les sommités du monde assureur, n'a aucune peine à se classer immédiatement parmi les toutes premières Compagnies d'assurances.

Opérations de la Société.

Les Assurances contre les Risques de Transport, dont la Société s'occupe exclusivement, possèdent un grand avantage sur toutes les autres branches d'Assurances. On a toujours bâti des maisons des palais et des fabriques, sans qu'il existe des Assurances-Incendie ; les hommes sont nés, ont fondé des familles et sont morts depuis des siècles sans connaître les Assurances-Vie ; l'Agriculture, l'Élevage des bestiaux ont bien trouvé moyen de se passer des Assurances-Grêle et Epizootie, et les voyages, autrefois si dangereux, se faisaient bien sans l'existence des Assurances-Accidents.

Mais ce que tous les négociants savent, c'est que les neuf dixièmes du commerce actuel, que 90 pour

cent de transactions internationales seraient complètement impossibles et n'existeraient point du tout sans l'Assurance contre les risques de transport.

Aussi, pendant que toutes les branches d'Assurances ont besoin d'une armée d'intermédiaires qui courent de maison en maison pour relancer le client par tous les moyens que leur suggère l'appât de la forte commission allouée, l'Assurance-Transport se passe le plus souvent de courtiers, entre en rapport direct avec l'Assuré qui a absolument besoin d'elle, et ne choisit, dans le grand nombre d'affaires qu'on lui présente, que celles qui lui conviennent.

Capital social.

Fondée en 1878 par les premières Maisons de Banque de la place de Paris, au capital de 3 millions, dont un quart versé, la Protection, au bout du premier exercice, a reconnu la nécessité d'augmenter son capital social.

Le développement prodigieux des affaires de la Société, qui n'était que la conséquence naturelle et prévue des hauts patronages dont elle jouissait, lui imposait le devoir de mettre le fonds social à la hauteur de la grande situation si rapidement acquise, et, dans l'Assemblée générale du 20 septembre 1879, les Actionnaires de la Protection, par leurs propres souscriptions, portèrent leur capital à 12 millions dont un quart versé.

Bénéfices acquis.

Le bilan arrêté au 31 décembre dernier, lorsque les opérations se traitaient encore sur la base d'un

capital de 3 millions de francs, soit sur 750.000 fr. versés, accuse un bénéfice net de 204.054 fr. 74 c. soit 27 1/2 0/0 du capital versé.

L'Assemblée générale tenue le 22 mars dernier s'est bornée à distribuer aux actionnaires les intérêts à 5 0/0 et a porté tout le surplus du bénéfice aux réserves ordinaires et extraordinaires.

Voilà la bonne manière de procéder pour une Société qui n'a pas besoin de sacrifier aux nécessités du moment, qui est soucieuse de l'avenir et qui est sûre de fonder une entreprise donnant, dans quelques années, les mêmes résultats surprenants que ceux obtenus par les anciennes Compagnies dont le fonctionnement a été exactement le même.

Avenir de la Société.

Nous avons vu qu'une Compagnie d'Assurances-Transports dont le crédit est solidement établi, loin d'avoir à faire à de grands efforts pour agrandir sa clientèle, n'a qu'à choisir entre les affaires multiples qui se présentent chaque jour. La Protection, grâce aux noms de ses fondateurs, occupe, sous ce rapport, une position tout à fait exceptionnelle, et, si son capital social a été quadruplé, le chiffre de ses affaires a plus que quintuplé.

Si l'on considère encore que presque tous les frais généraux sont les mêmes pour le capital nouveau de 12 millions que pour le capital ancien de 3 millions, on peut se rendre aisément compte de l'augmentation des revenus sur lesquels les Actionnaires peuvent compter d'une manière certaine.

Haussse constante des Actions.

Depuis que nous avons dirigé l'attention de nos clients sur l'action Protection, ces titres n'ont cessé de progresser régulièrement, méthodiquement, et, pour ainsi dire, mathématiquement, quelle qu'ait été d'ailleurs la tendance momentanée du marché.

Cette action étant inscrite sur la cote officielle, il est très aisé d'en surveiller les fluctuations journalières, et sa négociation est des plus faciles, puisqu'elle peut être effectuée par chacun des soixante agents de change de la place de Paris.

La hausse sur les actions de la Protection est loin d'avoir dit son dernier mot, car lorsque ces sortes de titres se mettent en mouvement, la progression se chiffre par centaine et par milliers de francs.

L'année dernière, à pareille époque, nous avons recommandé à nos clients la Caisse de Famille, aux environs de 600 francs. Ces titres valent aujourd'hui 1.500 francs ; nous sommes convaincus qu'un mouvement analogue se produira pour l'action Protection, qui ne nécessite, au cours actuel de 770 fr., qu'un débours effectif de 395 fr.

Conclusion.

Ces quelques données, qui ne contiennent point des appréciations vagues et incertaines, mais des faits précis et incontestables, suffisent pour prouver tout l'avantage qu'il y a à entrer dans une valeur donnant déjà des revenus avantageux et ayant devant elle l'avenir le plus brillant, établi sur des bases irréfragables.

La Maison de Banque I. KOLISCH, 1, rue du Quatre-Septembre, Paris

SE CHARGE DE L'ACHAT DES ACTIONS DE LA PROTECTION AU COURS DU JOUR

SANS AUTRE COMMISSION QUE LE COURTAGE DE L'AGENT DE CHANGE

Articles de Luxe et de Fantaisie

MON CASSET

Rue de la République (EX-RUE DE LYON)

Maroquinerie Éventails

Tabletterie, Sacs gibeclères, Nécessaires garnis, Ébenisterie artistique, Porte-Cigarettes - Passe-Partout, Chapelles, Petits Bronzes, Albums, Souvenirs, Porte-Monnaie, Caves à Liqueurs

PORTE-CIGARES en CUIR de RUSSIE

ENVOI GRATIS ET A TOUT LE MONDE

de l'Indication, avec preuves irrécusables, d'une formule infaillible pour guérir, en secret et à peu de frais, les écoulements récents et les plus invétérés. Écrire à EYMEN, à Vienne (Isère), pour ne jamais plus rien avoir à redouter de ce fléau.

ÉMISSION DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ASSURANCES

Compagnie anonyme d'Assurances et Réassurances A PRIMES FIXES

Contre l'Incendie, le Chémage en résultant, les Accidents, l'Explosion de la foudre, du gaz et des appareils à vapeur

AU CAPITAL ACTUEL DE 3.000.000 DE FR. Elevé par vote unanime de l'Assemblée générale du 24 décembre 1879

Au chiffre de DIX MILLIONS de francs Divisé en 20.000 actions de 500 francs (Art. 10 et 11 des Statuts) SIÈGE SOCIAL : 27, avenue de l'Opéra, PARIS

Vente de 14.000 Actions

Les quatorze mille actions de la Société générale d'assurances créées en raison de l'élevation du capital social à 10 millions, sont mises en vente au prix de 575 fr. l'une, c'est-à-dire avec une prime de 75 fr. Le premier quart seul étant appelé, il ne sera payé pour chaque action que 125 fr. et 75 fr. pour la prime soit : 200 fr.

50 francs en souscrivant ; le 15 Juillet ; 50 — le 15 Septembre ; 50 — le 15 Novembre, contre la remise des titres.

On souscrit à la succursale de la Banque Générale des intérêts français, 37, rue de la République, à Lyon, à qui il faut s'adresser pour tous renseignements.

AU LABOUREUR

Maison recommandée pour la bonne Fabrication des

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES, FILLETES ET ENFANTS

BON MARCHÉ

ÉLÉGANCE ET SOLIDITÉ

Hommes 12 fr Femmes 8 fr

Maison CASSET, rue de la République, 32 (EX-RUE DE LYON)

Compagnie Générale d'Affichage

V. Fournier, Direct., rue Confort, 14